IMT Nuremberg Archives

H – 4384

International Court of Justice

208

copie certifiée
conforme à l'original.

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NÜRNBERG, GERMANY
RF Exhibit 208
Filed 1/22/46

Tribunal Jour. 23/1946

B46669

H4384 – 0002

H4384 – 0003

Aus den Akten Archiven der französischen Waffenstillstands abordnung,Nr.F.T.99, wurde folgender Auszug gefertigt:

Französische Abordung
bei der Waffenstillstandkommission.

Wiesbaden,den 11.7.40

BERICHT

über die Sitzung vom 11 Juli 1940.

General MIETH eroefnette die Sitzung um 11 Uhr 30.

....

Schriftstück 424/FT bezgl.Artikel 18: gelesen und übergeben-
(betreffend Unterhaltung der Okkupationstruppen)

Einverstandnis:

General BAURES erklärt, dass die französische Delegation Erläuterungen bezgl.der durch Frankreich zu ubterhaltemdem Heeresbestande vom budgetaria rischen Standpunkt aus derlangt habe.General MIETH betont,dass die zur Bekämüfung Englands bestimmten Truppen hicht zu Lasten Frnnkreichs seien.Es ist nicht möglich, jetzt schon eine Anrwort zu gehen und die Angelegenheit wird später geregelt werden.

.....

Nächste Sitzung:MONTAG,15 Juli 11 Uhr 30.

Begläubigte Abschrift:
der Direktor der franf.Archuven
Mitglied des Institutes
gez.Unterschrift.

B 46670

D'un dossier des Archives de la Délégation Française
auprès de la Commission allemande d'Armistice,
coté F.T. 99, a été extrait ce qui suit :

-:-:-:-:-

DELEGATION FRANCAISE
auprès de la
COMMISSION D'ARMISTICE. -

-:-:-

/F.T.

Wiesbaden, le 11 Juillet 1940.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
du 11 Juillet 1940

-:-:-

Le Général MIETH ouvre la séance à 11 h.30.

.....

Note 424/FT au sujet de l'article 18 : lue et remise
(entretien des troupes d'occupation).

Accord

Le Général BAURÈS précise que la Délégation Française a demandé des précisions au sujet des effectifs à entretenir par la FRANCE au point de vue budgétaire. Le Général MIETH souligne que les troupes destinées à la lutte contre l'ANGLETERRE ne sont pas à la charge de la FRANCE. Il n'est pas possible de donner une réponse pour le moment et satisfaction sera donnée ultérieurement.

.....

Prochaine séance : LUNDI 15 JUILLET 11 h. 30.

Pour copie conforme,
LE DIRECTEUR DES ARCHIVES DE FRANCE,
Membre de l'Institut,

B46671

H4384 - 0004

H4384 – 0005

B 46672

H4384 - 0006

Monsieur le Délégué du Gouvernement Provisoire de la République Française au Ministère Public près le Tribunal des Grands Criminels de Guerre.

A la date du 10 Octobre 1945 et dans la procédure suivie contre Hermann GOERING et tous autres, vous avez estimé qu'il convenait de faire verser aux débats tous documents nécessaires à la manifestation de la vérité et notamment ceux relatifs à l'asservissement de la productivité et au pillage économique des pays de l'Europe Occidentale et notamment de la France.

Aussi vous avez bien voulu me donner la mission "de rechercher en tous lieux et de me faire " remettre tous documents utiles, de les classer et " d'en établir des listes, lesquels documents et " listes seront remis d'urgence 20 Place Vendôme " à Paris, pour être ensuite transférés à Nuremberg."

B 46673

H4384 - 0007

En conformité avec la mission que vous m'avez donnée, serment préalablement prêté, je me suis rendu aux Archives Nationales où j'ai été reçu par le Directeur, M. Samaran, Membre de l'Institut, qui m'a déclaré ne pouvoir se désaisir des documents en sa possession mais qu'il était prêt à m'en délivrer des copies ou des photographies dont il certifierait l'authenticité.

Sur vos instructions j'ai accepté qu'il soit ainsi procédé.

En ma présence et en celle de M. Samaran un certain nombre de documents ont été photographiés sauf six qui ont été copiés ; M. Samaran a ensuite certifié ces photographies et copies en apposant sur chacune d'elles sa signature précédée de la mention :
" Certifié conforme à l'original Le Directeur des
" Archives de France, Membre de l'Institut."

B 46674

H4384 - 0008

Je vous prie de vouloir bien trouver, ci-joint, ces photographies et copies de documents dont les principauxsont ci-après énumérés :

1°) Extrait du compte-rendu de la séance de la Commission d'Armistice du 11 Juillet 1940 (Gén. MIETH) copie certifiée.

2°) Extrait du compte-rendu de la séance de la Commission d'Armistice du 16 Juillet 1940 (Gén. MIETH) copie certifiée.

3°) Note Hemmen au Gén. HUNTZIGER du 8 Août 1940, photo certifiée.

4°) Lettre Gén. HUNTZIGER à HEMMEN du 12 Août 1940, photo certifiée.

5°) Lettre HEMMEN au Gal. HUNTZIGER du 15 Août 1940, photo certifiée.

6°) Lettre Gén. HUNTZIGER à HEMMEN du 18 Août 1940, photo certifiée.

7°) Note HEMMEN au Gén. HUNTZIGER du 14 Août 1940, photo certifiée.

8°) Deux lettres du 20 Août 1940 Gen. HUNTZIGER à HEMMEN, photo certifiée.

9°) Extrait du procès-verbal de l'entretien Gén. HUNTZIGE HEMMEN, photo certifiée

10°) Lettre Gén. HUNTZIGER à HEMMEN 26 Août 1940, photo certifiée.

11°) Mémorandum HEMMEN à de BOISANGER 3 Juillet 1941 photo certifiée.

12°) Projet accord de clearing 8 août 1940 photo certifiee.

13°) Extrait procès-verbal séance Commission d'Armistice du 20 août 1940, photo certifiée.

14°) Extrait procès verbal séance Commission d'Armistice du 29 Août 1940 photo certifiée

15°) Lettre HUNTZIGER à HEMMEN du 31 Août 1940 photo certifiée.

B 46675

H4384 - 0009

16°) Extrait du procès verbal de la séance de la Commission d'Armistice du 6 Septembre 1940 photo certifiée.

17°) Extrait du procès-verbal de la séance de la Commission d'Armistice du 4 Octobre 1940 photo certifiée.

18°) Extrait du procès verbal de la séance de la Commission d'Armistice du 10 Octobre 1940 photo certifiée.

19°) Accord de compensation du 14 Novembre 1940 photo certifiée.

20°) Lettre du 23 Juillet 1943 Reichsbank(or belge)copie certifiée.

21°) Lettre du 5 Août 1943 Banque de Belgique (or belge) copie certifiée.

22°) Lettre du 3 Septembre 1943 Reichsbank (or belge) copie certifiée.

23°) Lettre du 23 Septem=bre 1943 Banque de France (or belge) copie certifiée.

24°) Accord du 21 Octobre 1940 (or belge) photo certifiée.

25°) Lettres 15 Août 1940 Mines de Bor photo certifiée.

26°) Lettre MICHEL 11 août 1940 Mines de Bord photo certifiée.

27°) Extrait procès verbal Commission d'Armistice 27 Septembre 1940 Mines de Bor photo certifiée.

28°) Extrait procès verbal commission d'armistice 4 octobre 1941 Mines de Bor photo certifiée.

29°) Extrait procès verbal Commission d'armistice 9 Janvier 1941 Mines de Bor photo certifiée.

30°) Compte rendu de l'entretien de BOISSANGER-HEMMEN Mines de Bor du 10 Octobre 1940 photo certifiée.

31°) Extrait du procès verbal séance Commission d'Armistice du 22 Novembre 1940 (pétroles roumains) photo certifiée.

A Paris le 15 Novembre 1945.

Auguste FEVRIER
Expert comptable
Inscrit au Tableau de l'Ordre
à Paris
72, Rue de Rome (8e)

Expert comptable à Paris;

B 46676

H4384 – 0010

H4384 – 0011

H-4384

RF
208

RF 208

Filed Jan 22, 1946

B 46668

H4384 - 0012